

Projet de document stratégique de bassin maritime

Objectifs stratégiques

Axe I – La protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine

I.1 Préserver la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux

I.1.1	Améliorer les connaissances sur les milieux et les espèces dans une optique de gestion écosystémique des usages
I.1.2	<p>Limiter la dégradation des écosystèmes liée à l'artificialisation du littoral et aux activités et usages maritimes</p> <p>Un objectif en termes de surface protégée devra être défini en lien avec les travaux de territorialisation de la stratégie des aires protégées.</p>
I.1.3	Maintenir ou rétablir les populations d'espèces protégées ou à enjeux dans un bon état de conservation, en particulier les mammifères marins et tortues marines

I.2 Préserver les ressources halieutiques, pour permettre un développement durable des pêcheries, respectueux des équilibres biologiques

I.2.1	Améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques, et les interactions entre les activités de pêche et l'environnement et la biodiversité
I.2.2	Mettre en place des mesures pour maintenir ou rétablir la bonne santé des stocks halieutiques

I.3 Réduire les pressions exercées sur l'environnement par les activités et aménagements anthropiques

I.3.1	Organiser l'espace sur le domaine public maritime (inclus la bande des 300 m) pour permettre la préservation des enjeux de biodiversité
I.3.2	Renforcer l'évaluation de l'impact des projets et des aménagements sur le milieu marin et prendre en compte l'avis des instances environnementales
I.3.3	Réduire les apports de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques

I.4 Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines

I.4.1	Améliorer la gestion des déchets à terre et limiter les rejets dans le milieu naturel, dont l'exutoire final est le milieu marin
I.4.2	Créer une filière guyanaise pour le traitement des déchets issus des activités, usages et aménagements maritimes, notamment de la pêche

I.5 Préserver et mettre en valeur les sites, les paysages et le patrimoine

I.5.1	Intégrer le développement de sentiers et de structures d'accueil dans une démarche de protection des espaces et d'adaptation à l'évolution du trait de côte
-------	---

Axe II – La prévention des risques et la gestion du trait de côte

II.1 Mettre en place une gestion intégrée du littoral et de l'interface terre-mer au regard des aléas littoraux

II.1.1	Pérenniser l'observation de la dynamique côtière et en diffuser largement les résultats
II.1.2	Adapter les aménagements et le développement des activités économiques à la dynamique côtière et aux changements globaux

II.2 Renforcer la sécurité maritime

II.2.1	Faciliter l'intervention des secours sur le littoral
II.2.2	Renforcer la sécurité des navigants et usagers de la mer

II.3 Améliorer la qualité des eaux de baignades

II.3.1	Réduire les transferts directs de polluants bactériologiques et chimique vers les zones de baignade
II.3.2	Améliorer l'évaluation de la qualité des eaux de baignade et des sources de pollution <i>cf. SDAGE, dispositions 4.5.1 et 4.5.2</i>

II.4 Se préparer face aux risques de pollution maritime

II.4.1	Étudier les impacts potentiels liés aux pollutions maritimes et anticiper l'organisation en cas de crise
--------	--

Axe III – La connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer

III.1 Renforcer les moyens pour l'acquisition et le partage des connaissances

III.1.1	Renforcer les moyens pour l'acquisition des connaissances dans le milieu marin et estuarien
III.1.2	Partager les connaissances en les vulgarisant pour en améliorer la compréhension et l'appropriation par tous les acteurs

III.2 Développer l'attractivité et la qualification des emplois de l'économie bleue

III.2.1	Mettre en place et pérenniser les filières de formation initiale et continue aux métiers de la mer
III.2.2	Proposer un système de régularisation adapté et encadré pour les marins-pêcheurs, et de formation aux savoirs de base (maîtrise du français)
III.2.3	Améliorer l'attractivité de la filière en s'orientant vers une réduction de la pénibilité de travail du marin-pêcheur
III.2.4	Valoriser la filière et les métiers de la mer, par de la formation et la création d'activités économiques, pour rendre la filière attractive
III.2.5	Développer des partenariats entre acteurs pour former les jeunes et donner le goût de la mer

Axe IV – Le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

IV.1 Soutenir une pêche maritime professionnelle durable et compétitive

IV.1.1	Mettre en œuvre le plan pour la modernisation et le développement de la filière pêche en Guyane
IV.1.2	Diversifier les activités de pêche
IV.1.3	Avoir une vision claire de l'état du marché de la pêche au niveau régional, vers les Antilles et la Métropole

IV.2 Mieux connaître et gérer les pratiques de pêche non professionnelle

IV.2.1	Améliorer les connaissances sur les pratiques de pêche de loisirs et vivrière
IV.2.2	Améliorer la gestion de la pêche non professionnelle

IV.3 Contrôler et réglementer les activités

IV.3.1	Renforcer les moyens de contrôle pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
IV.3.2	Adapter la réglementation concernant les pratiques de pêche existantes

IV.4 Mettre en place et gérer des équipements portuaires qui répondent aux besoins des professionnels de la pêche

IV.4.1	Moderniser les infrastructures actuelles (ports de pêche et points de débarquement et de vente) et mettre en place de nouveaux équipements
--------	--

IV.5 Renforcer le tissu économique autour de la pêche, de la plaisance et des activités portuaires

IV.5.1	Structurer les activités de chantier naval et d'entretien-réparation des navires
IV.5.2	Développer les activités du secteur halio-alimentaire : valorisation et transformation des produits et co-produits de la pêche
IV.5.3	Structurer les activités de fabrication et réparation de pirogues
IV.5.4	Promouvoir l'émergence et favoriser le développement d'entreprises pour le traitement des déchets issus des activités, usages et aménagements maritimes
IV.5.5	Sécuriser les installations pour le stockage des embarcations et du matériel

IV.6 Assurer un développement durable et compétitif des ports de commerce

IV.6.1	Coordonner les projets stratégiques des ports et accompagner leur mise en œuvre
IV.6.2	Accompagner le développement de projets visant à améliorer la desserte maritime du territoire
IV.6.3	Adapter les équipements portuaires dans un logique de transition énergétique et numérique
IV.6.4	Développer et relocaliser la partie port de commerce du port de l'Ouest pour accompagner le développement démographique
IV.6.5	Coordonner le développement de l'accueil croisière avec les activités touristiques et commerciales pour rendre les escales attractives

IV.7 Aménager et gérer le littoral pour accompagner le développement des activités de plaisance et de loisirs de manière harmonieuse et sécurisée

IV.7.1	Organiser l'espace sur le domaine public maritime (inclus la bande des 300 m) pour permettre la coexistence des usages
IV.7.2	Aménager des sites pour l'accueil des activités nautiques, et mettre les moyens pour y assurer l'ordre public et garantir leur pérennité
IV.7.3	Créer et aménager des sites de baignades
IV.7.4	A long terme, rénover les canaux pour y permettre la navigation et rétablir les connexions entre fleuves

IV.8 Approfondir les connaissances sur les potentialités et les conditions d'utilisation des ressources marines non vivantes pour anticiper leur développement

IV.8.1	Étudier la structuration d'une filière d'énergie marine renouvelable en tenant compte des impacts sur l'environnement et comparativement aux potentialités de développement à terre
IV.8.2	Approfondir la connaissance des gisements potentiels exploitables en sables et granulats marins et de l'impact de leur exploitation

Axe V – Gouvernance et coopération

V.1 Optimiser les actions et fluidifier les relations entre acteurs du monde maritime

V.1.1	Clarifier les rôles et développer la connaissance mutuelle entre les acteurs, pour faciliter le traitement des procédures et l'adapter au contexte local
V.1.2	Désigner un guichet unique/coordonateur territorial chargé du suivi des projets en lien avec la mer, ainsi qu'un correspondant « mer » au sein de chaque organisme, et faire des points d'avancement réguliers devant le CMU
V.1.3	Tendre vers une organisation type « pôle mer », rassemblant les acteurs socio-économiques, de la recherche et de l'environnement, pour appuyer le développement des projets et des activités, se réappropriier le milieu marin et mieux gérer le milieu et les ressources
V.1.4	Accompagner et valoriser les activités des associations

V.2 Renforcer la coopération maritime avec les États voisins

V.2.1	Travailler avec les partenaires surinamais et brésilien pour partager les connaissances et compétences
V.2.2	Développer la coopération pour le développement des infrastructures portuaires et des échanges commerciaux